



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2020
Compte-rendu sommaire

L'an deux mille vingt,
Le huit juillet, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle des Evens, à l'Espace Camille Flammarion, 7 boulevard de la République, en nombre limité avec la seule présence des journalistes, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, CAUCHY, BOUYER, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, MANENT, SIGUIER, GARRIDO (jusqu'à la délibération n°8 incluse), CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU, FRAUX.

A l'exception de :

Monsieur PELLETEUR pour la délibération n°2 portant sur l'approbation du compte administratif 2019.

Madame LOILLIEUX qui a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.

Monsieur DAGUIZE qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.

Madame JARDIN qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DONNE.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET (à compter de la délibération n°9).

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame MARTIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

✍

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2020 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

✍

1/ EXERCICE 2019 – COMPTE DE GESTION 2019

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, par 28 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Monsieur BELLIOU),

- Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2/ EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Madame MARTIN est désignée par le Conseil Municipal pour présider la séance.

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire en exercice, se retire lors du débat et du vote.

Le Conseil Municipal, par 27 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Monsieur BELLIOU),

- Désigne Madame MARTIN pour présider la séance au cours de laquelle le compte administratif du Maire est débattu conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales.
- Donne acte de la présentation du compte administratif.
- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux joints.

Monsieur LE MAIRE reprend la présidence de la séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes	Résultat
1 - Résultats reportés			
a/ Fonctionnement (c/002)		1 867 057,26 €	1 867 057,26 €
b/ Investissement (c/001)	2 354 727,37 €		- 2 354 727,37 €
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	18 380 292,25 €	22 885 349,57 €	4 505 057,32 €
<i>mouvements réels</i>	16 358 060,35 €	22 608 427,30 €	6 250 366,95 €
<i>mouvements d'ordre</i>	2 022 231,90 €	276 922,27 €	- 1 745 309,63 €
b/ Investissement	10 497 611,71 €	10 127 644,98 €	- 369 966,73 €
<i>mouvements réels</i>	10 220 689,44 €	3 805 413,08 €	- 6 415 276,36 €
<i>mouvements d'ordre</i>	276 922,27 €	2 022 231,90 €	1 745 309,63 €
<i>affectation n-1 (C/1068)</i>		4 300 000,00 €	4 300 000,00 €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)			
a/ Fonctionnement	18 380 292,25 €	24 752 406,83 €	6 372 114,58 €
b/ Investissement	12 852 339,08 €	10 127 644,98 €	- 2 724 694,10 €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			3 647 420,48 €
5 - Restes à réaliser			
a/ Fonctionnement	12 234,00 €	- €	- 12 234,00 €
b/ Investissement	2 326 431,22 €	148 776,85 €	- 2 177 654,37 €
c/ Global	2 338 665,22 €	148 776,85 €	- 2 189 888,37 €
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			1 457 532,11 €
a/ Fonctionnement	18 392 526,25 €	24 752 406,83 €	6 359 880,58 €
b/ Investissement	15 178 770,30 €	10 276 421,83 €	- 4 902 348,47 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET ANNEXE QUAÏ DES ARTS

	Dépenses	Recettes	Résultat
1 - Résultats reportés			
a/ Fonctionnement (c/002)		51 137,17 €	51 137,17 €
b/ Investissement (c/001)		263 764,70 €	263 764,70 €
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	823 372,57 €	819 467,31 €	- 3 905,26 €
<i>mouvements réels</i>	684 828,05 €	772 342,31 €	87 514,26 €
<i>mouvements d'ordre</i>	138 544,52 €	47 125,00 €	- 91 419,52 €
b/ Investissement	92 960,00 €	138 544,52 €	45 584,52 €
<i>mouvements réels</i>	45 835,00 €	- €	- 45 835,00 €
<i>mouvements d'ordre</i>	47 125,00 €	138 544,52 €	91 419,52 €
<i>affectation n-1 (C/1068)</i>		- €	- €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)			
a/ Fonctionnement	823 372,57 €	870 604,48 €	47 231,91 €
b/ Investissement	92 960,00 €	402 309,22 €	309 349,22 €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			356 581,13 €
5 - Restes à réaliser			
a/ Fonctionnement			- €
b/ Investissement			- €
c/ Global	- €	- €	- €
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			356 581,13 €
a/ Fonctionnement	823 372,57 €	870 604,48 €	47 231,91 €
b/ Investissement	92 960,00 €	402 309,22 €	309 349,22 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DE L'ESTRAN

	Dépenses	Recettes	Résultat
1 - Résultats réportés			
a/ Fonctionnement (c/002)		- €	- €
b/ Investissement (c/001)			- €
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	24 344,00 €	24 344,00 €	- €
<i>mouvements réels</i>	24 344,00 €	24 344,00 €	- €
<i>mouvements d'ordre</i>			- €
b/ Investissement	- €	- €	- €
<i>mouvements réels</i>	- €	- €	- €
<i>mouvements d'ordre</i>			- €
<i>affectation n-1 (C/1068)</i>			- €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)			
a/ Fonctionnement	24 344,00 €	24 344,00 €	- €
b/ Investissement	- €	- €	- €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			- €
5 - Restes à réaliser			
a/ Fonctionnement			- €
b/ Investissement			- €
c/ Global	- €	- €	- €
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			- €
a/ Fonctionnement	24 344,00 €	24 344,00 €	- €
b/ Investissement	- €	- €	- €

3/ EXERCICE 2020 – COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES JARDINS DE L'ESTRAN »

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, par 29 votes pour et 4 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA et Madame ROBERT),

- Approuve le compte de gestion de dissolution dressé par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4/ EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – AFFECTATION DES RESULTATS

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, par 28 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Monsieur BELLLOT),

1°) Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, budget principal :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2019 est excédentaire de 6 372 114,58 €.

- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - o Au financement de la section d'investissement (compte 1068) : 5 000 000 €.
 - o Le solde en excédent de fonctionnement (report à nouveau créateur, compte 002) : 1 372 114,58 €.

2°) Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, budget annexe Quai des Arts :

Le résultat cumulé d'exploitation, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2019 est excédentaire de 47 231,91 €.

- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - o Excédent de fonctionnement (report à nouveau créateur, compte 002) : 47 231,91€.

5/ EXERCICE 2020 – PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES – EXERCICES 2014 A 2019 – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les pertes sur créances irrécouvrables.
- Impute la dépense aux comptes 6541 et 6542 ouverts au budget principal.

6/ EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE QUAI DES ARTS – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Approuve le budget supplémentaire de l'exercice 2020, pour le budget principal et le budget annexe Quai des Arts, section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres comme suit :

Pour le budget principal :

- La section de fonctionnement, s'équilibre en dépenses et recettes à 1 339 757,09 €, approbation par 28 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Monsieur BELLLOT).
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 6 510 959,56 €, approbation par 28 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Monsieur BELLLOT).

Pour le budget annexe Quai des Arts :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 47 231,91 €, approbation par 29 votes pour et 4 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA et Madame ROBERT).

- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 309 449,22 €, approbation par 29 votes pour et 4 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA et Madame ROBERT).

7/ EXERCICE 2020 – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES SPORTS – CLÔTURE DE L'OPERATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, par 29 votes pour et 4 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA et Madame ROBERT),

- Clôture l'autorisation de programme « Construction d'une salle des sports ».

8/ EXERCICE 2020 – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE GAMBETTA ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DU POULIGOU – CLÔTURE DE L'OPERATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, par 29 votes pour et 4 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA et Madame ROBERT),

- Clôture l'autorisation de programme « Création d'un groupe scolaire Gambetta et extension du groupe scolaire du Pouligou ».

9/ FOURNITURE D'UN SERVICE DE HOT SPOT WIFI – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CARENE ET LES VILLES DE SAINT-NAZAIRE ET PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur ALLANIC, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'un service de hot spot wifi, désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur ALLANIC, à la signer.
- Autorise le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

10/ SURVEILLANCE NAUTIQUE DE PORNICHET – CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES DEPENSES SUPPORTEES PAR LES FORCES DE POLICE A L'OCCASION DE LA MISE A DISPOSITION DE QUATRE EMBARCATIONS PNEUMATIQUES A MOTEUR – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur MORVAN, conseiller municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention établie entre la Commune de Pornichet et Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique relative au remboursement des dépenses supportées par les forces de police à l'occasion de la mise à disposition de quatre embarcations pneumatiques à moteur.
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

11/ SURVEILLANCE DES PLAGES DE PORNICHET – REMBOURSEMENT DES INDEMNITES DE DEPLACEMENT DES PERSONNELS DE L'ETAT – LETTRE D'ENGAGEMENT – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur MORVAN, conseiller municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la prise en charge du remboursement des indemnités de déplacement des personnels de l'Etat mis à disposition pour la surveillance des plages de Pornichet pendant la saison estivale 2020.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la lettre d'engagement.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

12/ TARIFS MUNICIPAUX – MODIFICATION – EXONERATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES : MARCHES ET HALLES, TERRASSES ET ETALAGES POUR LE 1^{er} SEMESTRE 2020 – CREATION D'UN ABONNEMENT EXCEPTIONNEL POUR UN ETAL DES HALLES – EXONERATION DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE GUIDE DES RENDEZ-VOUS DE L'ETE

Suite à l'exposé de Madame BOUYER, conseillère municipale déléguée, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'exonération des droits d'occupation du domaine public pour les commerçants du marché et des halles, ainsi que pour ceux disposant de terrasses et étalages sur le domaine public comme suit :
 - Exonère à hauteur de 100 % les commerces et entreprises concernées pour la période du 1^{er} semestre 2020.
 - Exonère à hauteur de 50 %, pour la période du 1^{er} semestre, les commerces « alimentaires » autorisés à ouvrir durant la période de confinement. Dit que cette même règle sera appliquée aux commerçants alimentaires des halles et marchés ayant eu un taux de plus de 50 % de présence sur la période.
 - Dit que l'exonération couvre, pour les commerçants des halles et marchés, l'abonnement et le forfait eau et électricité.
- Approuve la création d'un nouveau tarif pour un « abonnement mensuel ouvrant droit à la vente tous les jours d'ouverture des halles » d'un montant de 30 € mensuel par mètre linéaire, forfait eau et électricité en sus.
- Approuve une insertion publicitaire gratuite, au format identique, dans le Guide des rendez-vous de l'été 2020, aux annonceurs qui ont communiqué dans les Guides des rendez-vous de l'été 2018 et 2019.

13/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS

Suite à l'exposé de Madame MARTIN, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Monsieur BELLIOU et Madame FRAUX),

- Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

14/ DROIT A LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX – AUTORISATION

Suite à l'exposé de Madame MARTIN, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la Ville à financer 18 jours de formation par élu pour la durée du mandat.
- Autorise la compensation de la perte de revenus des élus pour une durée maximum de 18 jours pour la durée du mandat à raison d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC.
- Accorde aux élus le bénéfice d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures, cumulable sur toute la durée du mandat.
- Accorde aux élus le choix du thème de la formation à condition qu'il ait un rapport avec leurs fonctions.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de formation auprès d'organismes de formation ayant fait l'objet d'un agrément auprès du Ministère de l'Intérieur.
- Précise que le montant des dépenses de formation des élus sera inscrit à l'article 6535 du budget de la Collectivité.

15/ BILAN FONCIER 2019 – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur BEAUREPAIRE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, par 28 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Monsieur BELLLOT).

- Approuve le bilan des opérations foncières, acquisitions et cessions, pour l'année 2019.

16/ ACQUISITION D'UNE PARCELLE BATIE – LIEU DIT LA VILLES LIRON – PROPRIETE DES CONSORTS MARTEL – CADASTREE SECTION AK N°22 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE

Suite à l'exposé de Monsieur BEAUREPAIRE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'acquisition en l'état de la parcelle bâtie, cadastrée section AK n°22 au prix de 95 000 € net vendeur, étant précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur BEAUREPAIRE, à signer l'acte notarié et à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

17/ DENOMINATIONS DE VOIES – LE DOMAINE DE SAINTE-MARGUERITE – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur GILLET, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les dénominations des voies comme suit :
 - ✓ Avenue des Cornouillers.
 - ✓ Avenue des Arbousiers.

18/ TRANSMISSION DE DONNEES RELATIVES AUX ALLOCATAIRES A DES FINS DE SIMPLIFICATION DES DEMANDES – CONVENTION ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Madame TESSON, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention sur la transmission de données relatives aux allocataires entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame TESSON, à la signer et à en assurer l'exécution.

19/ CLASSES DE DECOUVERTE – BUDGET POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OGEC DE L'ECOLE SAINT JEAN – APPROBATION

Suite à l'exposé de Madame TESSON, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le versement d'une subvention de 5 236 € à l'OGEC de l'Ecole Saint Jean pour son séjour en classe de découverte.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

20/ TARIFS MUNICIPAUX – TARIFS DES ACTIVITES SOCIOCULTURELLES ET MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION POUR LA SAISON 2020/2021 – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs des activités socioculturelles et les modalités d'inscription et de participation pour la saison 2020/2021.
- Précise que les recettes sont inscrites au budget correspondant.

21/ BIG TOUR 2020 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE BPIFRANCE FINANCEMENT ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, par 29 votes pour et 4 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA et Madame ROBERT).

- Approuve la convention de partenariat entre Bpifrance Financement et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

22/ FESTIVAL LES RENC'ARTS – CHARTE D'ENGAGEMENT DRASTIC ON PLASTIC – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la charte d'engagement Drastic on Plastic avec le Réseau Éco-Événement (REEVE).
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à la signer et à en assurer l'exécution.

23/ MASTERS DE VOLLEY-BALL DE PLAGE 2020 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION PORNICHETINE POUR LA PROMOTION DU VOLLEY-BALL (APPVB) ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur DONNE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball et la Ville de Pornichet pour l'organisation des Masters de Volley-Ball de Plage.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

24/ GRAND PRIX ATLANTIQUE DOUBLE MIXTE 2020 – ABROGATION DE LA DELIBERATION N°20.02.11 EN DATE DU 5 FEVRIER 2020 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA COURSE CROISIERE (APCC) ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur DONNE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Abroge la délibération n°20.02.11 du Conseil Municipal en date du 5 février 2020.
- Approuve la convention de partenariat entre l'Association pour la Promotion de la Course Croisière et la Ville de Pornichet pour l'organisation du Grand Prix Atlantique en double mixte 2020.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

25/ INTERNATIONAUX DE FRANCE DE MATCH RACING 2020 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA COURSE CROISIERE (APCC), LA SA DU PORT DE PLAISANCE DE PORNICHET – LA BAULE ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur DONNE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'Association pour la Promotion de la Course Croisière, la SA du port de plaisance de Pornichet – La Baule et la Ville de Pornichet pour l'organisation des Internationaux de France de match-racing.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

26/ PORNICHET PADDLE TROPHY 2020 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION PADDLE CLUB DE FRANCE ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur DONNE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association Paddle Club de France et la Ville de Pornichet pour l'organisation de la seconde édition du Pornichet Paddle Trophy.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à la signer et à en assurer l'exécution.

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

27/ QUAI DES ARTS – SAISON 2019/2020 – ANNULATIONS DE SPECTACLES ET REMBOURSEMENT DES SPECTATEURS – APPROBATION – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GRAND T – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les annulations et reports des spectacles de Quai des Arts intervenus pendant la période de fermeture administrative des salles de spectacles, dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19.
- Approuve le remboursement des places des spectacles concernés et leurs modalités de mise en œuvre.
- Approuve le versement d'une indemnité d'annulation pour le spectacle de la Compagnie la Grange aux belles, programmé dans le cadre de la politique de décentralisation départementale du Grand T.
- Approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Grand T.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à le signer et à en assurer l'exécution.

28/ QUAI DES ARTS – SAISON 2020/2021 – TARIFS – APPROBATION

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs de billetterie de Quai des Arts.
- Approuve les tarifs spéciaux et conditions particulières.
- Approuve les formules d'abonnement.
- Approuve les modes de paiement.
- Approuve les tarifs du bar.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En application de la délibération n°20.05.02 en date du 27 mai 2020, le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

1/ Administration générale

- Décision n°2020-153 portant acquisition d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans au prix de 460 €.
- Décision n°2020-161 portant acquisition d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 177 €.
- Décision n°2020-167 portant acquisition d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 177 €.
- Décision n°2020-168 portant acquisition d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 177 €.
- Décision n°2020-173 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 177 €.
- Décision n°2020-176 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans au prix de 460 €.
- Décision n°2020-177 portant acquisition d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 177 €.

- Décision n°2020-179 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans au prix de 460 €.
- Décision n°2020-180 portant acquisition d'une concession de case cinéraire dans le columbarium pour une durée de 15 ans au prix de 400 €.
- Décision n°2020-188 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 177 €.
- Décision n°2020-189 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 177 €.
- Décision n°2020-190 portant renouvellement d'une concession de case cinéraire dans le columbarium pour une durée de 15 ans au prix de 400 €.
- Décision n°2020-191 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 177 €.
- Décision n°2020-193 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 177 €.

2/ Marché de service, de fourniture et de prestations intellectuelles

- Décision n°2020-185 approuvant l'offre financière de la société ABC2S pour l'acquisition de grilles de protection de fenêtre au poste de surveillance de Sainte-Marguerite, pour un montant de 6 203,04 € TTC.
- Décision n°2020-209 approuvant l'avenant n°1 au contrat de location longue durée d'un véhicule électrique conclu avec la société Diac Location. L'avenant n°1 proroge le délai contractuel de 3 mois soit jusqu'au 7 septembre 2020, pour un montant de 1 070,88 € TTC.

3/ Etudes et travaux

- Décision n°2020-174 approuvant l'offre financière de la société Atlantique Ouvertures pour la fourniture et la pose de menuiseries extérieures au mini-golf, pour un montant de 8 927,52 € TTC.
- Décision n°2020-182 approuvant l'offre financière de la société Socotec pour la réalisation d'une mission de contrôleur technique dans le cadre de la rénovation des auvents du bâtiment Les Petits Matelots et les P'tits Dauphins, pour un montant de 1 104 € TTC.
- Décision n°2020-187 approuvant l'offre financière de la société Atlantic Sols pour la mise aux normes des sanitaires du Foyer des Anciens, pour un montant de 7 320,79 € TTC.
- Décision n°2020-192 approuvant l'offre financière de la société Clôtures Vivier pour la fourniture et la pose de 3 portillons pivotants au Ninon Tennis Club (courts 2, 4 et 5), pour un montant de 6 358,10 € TTC.
- Décision n°2020-195 approuvant l'offre financière de la société Sturno pour la mise en place de prises guirlandes avenue de la Plage, pour un montant de 4 318,80 € TTC.
- Décision n°2020-197 approuvant l'offre financière de la société Rodriguez pour la réalisation de travaux de peinture dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire Gambetta Maternelle, pour un montant de 6 678,56 € TTC.
- Décision n°2020-200 approuvant l'offre financière de la société Miroiterie Louis pour le remplacement de vitrages à l'école du Pouligou, pour un montant de 6 113,40 € TTC.
- Décision n°2020-201 approuvant l'offre financière de la société Atlantic Sols pour la réfection des sols de deux dortoirs à l'école du Pouligou, pour un montant de 4 144,27 € TTC.

4/ Patrimoine

- Décision n°2020-169 approuvant la décision d'exercice du droit de préemption urbain sur la propriété des Consorts RICHEUX, d'une surface de 328 m², sise 1 chemin de la Gruche, au prix de 165 000 € auxquels s'ajoutent les frais de négociation s'élevant à 10 000 € et les frais d'acte notarié.

- Décision n°2020-196 approuvant la convention établie entre la Ville de Pornichet et Madame BECIGNEUL, infirmière coordinatrice Covid-19 dans le cadre de la mise à disposition de la salle située dans la cour de l'ancienne école Gambetta, à titre de local de stockage du matériel nécessaire aux tests nasopharyngés. L'occupation est consentie à titre gracieux. La convention est conclue du 12 juin 2020 au 14 août 2020.
- Décision n°2020-202 approuvant la convention établie entre la Ville de Pornichet et les conseillers municipaux de la liste « Une autre voie pour Pornichet » dans le cadre d'une convention de mise à disposition des locaux situés au 1^{er} étage du centre Jacques Prévert sis 31 avenue des Ecoles. L'occupation est consentie à titre gracieux. La convention est conclue du 24 juin 2020 à la date du 1^{er} tour des élections municipales organisées en 2026.
- Décision n°2020-203 approuvant la convention établie entre la Ville de Pornichet et le conseiller municipal de la liste « Pornichet de toutes nos forces » dans le cadre d'une convention de mise à disposition des locaux situés au 1^{er} étage du centre Jacques Prévert sis 31 avenue des Ecoles. L'occupation est consentie à titre gracieux. La convention est conclue du 24 juin 2020 à la date du 1^{er} tour des élections municipales organisées en 2026.
- Décision n°2020-204 approuvant la convention établie entre la Ville de Pornichet et la conseillère municipale de la liste « Pornichet c'est vous » dans le cadre d'une convention de mise à disposition des locaux situés au 1^{er} étage du centre Jacques Prévert sis 31 avenue des Ecoles. L'occupation est consentie à titre gracieux. La convention est conclue du 24 juin 2020 à la date du 1^{er} tour des élections municipales organisées en 2026.
- Décision n°2020-221 approuvant la décision d'exercice du droit de préemption urbain sur la propriété de Monsieur JAMES, d'une surface de 1 248 m², sise avenue des Noës, au prix de 312 000 € auxquels s'ajoutent les frais d'acte.

Les documents relatifs à ces décisions sont consultables en mairie

La séance est levée à 20 heures 55.

Vu pour être affiché le 15 juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Pornichet, le 15 juillet 2020.

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR